



**Conseil économique
et social**

Distr.
RESTREINTE

Document de séance No. 2 (2001)

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Groupe spécial d'experts sur l'informatisation
de la procédure TIR

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIERE SESSION

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 19 février 2001*, à 10 h**

* L'interprétation simultanée (vers l'Anglais, le Français et le Russe) sera assurée pendant la session.

* Dans un souci d'économie, aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie : + 41-22-917-0039; courrier électronique : artur.bouten@unece.org). Pendant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.111, premier étage, Palais des Nations). Conformément aux procédures d'accréditation applicables à toutes les réunions tenues au Palais des Nations, les représentants sont priés de compléter la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE soit par télécopie (+ 41-22-917-0039), soit par courrier électronique (artur.bouten@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 91-72453).

* La mention d'une firme ou d'une marque commerciale dans le présent document ne signifie pas qu'elles ont l'aval du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

1. Adoption de l'ordre du jour Document de séance No. 2 (2001)
2. Mandat
TRANS/WP.30/AC.2/59
TRANS/WP.30/192
TRANS/WP.30/190
TRANS/WP.30/188
TRANS/WP.30/186
Document de séance No. 5 (1997)
3. Historique et points à discuter par le groupe d'experts
TRANS/WP.30/190
Document de séance No. 1 (2000)
Document de séance No. 7 (2000)
Document de séance No. 8 (2000)
4. Approches technologiques et solutions
Document de séance No. 5 (2001)
 - (a) Documents électroniques basés sur les systèmes bar-code
Exemple: "smart document"
Document de séance No. 3 (2001)
 - (b) Documents électroniques portables
Exemple : carte à puce
Document de séance No. 4 (2001)
 - (c) Systèmes internationaux des Douanes EDI
Exemple : approche NSTI
Document de séance No. 6 (2001)
 - (d) Système d'automatisation des Douanes de la CNUCED (ASYCUDA)
Document de séance No. 8 (2001)
5. L'approche SAFETIR IRU et ses perspectives Document de séance No. 7 (2001)
6. Activités de suivi du groupe d'experts, du TIRExB et du WP.30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du Document de séance No. 2 (2001).

2. MANDAT

Le Groupe de travail des Problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30), à sa quatre-vingt-seizième session, considérant les travaux à entreprendre sous la phase III du processus de révision de la Convention TIR, a décidé que les éléments suivants devraient être étudiés :

- (a) Révision du carnet TIR, y compris l'insertion de données supplémentaires (numéro d'identification, code SH, valeur des marchandises, etc.) (TRANS/WP.30/188, par. 31);
- (b) Augmentation du nombre de lieux de chargement et de déchargement sous scellement douanier (TRANS/WP.30/186, par. 42 et 43);
- (c) Possibilités de réduire les délais juridiquement requis pour notifier le non-apurement des carnets TIR (TRANS/WP.30/188, par. 38);
- (d) Utilisation de nouvelles technologies dans les opérations TIR, y compris en vue de réduire le retard de notification en cas de non-apurement (TRANS/WP.30/188, para. 31).

Les éléments (a) à (c) pourraient être préparés et examinés par le Groupe de travail en session plénière. Les activités impliquées par le point (d) nécessiteraient cependant l'assistance d'un groupe spécial d'experts (TRANS/WP.30/192, paras. 33 and 34). Cette liste avait été entérinée par le Comité de gestion TIR à sa vingt-septième session (TRANS/WP.30/AC.2/59, paras. 51 and 52).

Dans ce contexte, le Groupe de travail a rappelé qu'il avait, lors de ses quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions, examiné les documents de séance No. 1 and 7 (2000), préparés par le secrétariat, et le document de séance No. 8 (2000), préparé par la Communauté européenne, donnant un aperçu des mesures à prendre et des éléments à retenir pour parvenir à un ensemble de propositions d'amendements cohérents et ciblés lors de la phase III du processus de révision TIR, en se focalisant sur les procédures EDI. En particulier, le document de séance No. 1 (2000) donne la liste d'un certain nombre de besoins des Douanes auxquels pourrait répondre les

procédures EDI dans le cadre de la Convention TIR. Il fait également quelques remarques sur les approches possibles qui pourraient être envisagées pour l'informatisation de la procédure TIR (TRANS/WP.3/190, par. 25-30; TRANS/WP.30/188, par. 31-38).

Afin de progresser dans ce domaine complexe, le Groupe de travail a décidé de convoquer, dès le début de l'année 2001, la première session d'un groupe spécial d'experts sur l'informatisation de la procédure TIR à laquelle participeraient des experts en provenance de pays intéressés, d'organisations internationales et de groupes industriels EDI.

Après avoir mis en évidence les faiblesses et les limites du système actuel, le groupe d'experts devra, en particulier :

- (a) définir les objectifs, les procédures et les ressources nécessaires en vue de l'informatisation du régime TIR et déterminer le rôle des différents intervenants (secrétariat, gouvernements, IRU, etc.) dans ce processus;
- (b) analyser toutes les prescriptions administratives et juridiques intéressant l'informatisation du régime TIR;
- (c) étudier les solutions techniques appropriées dans ce domaine; et
- (d) étudier l'expérience acquise de l'exploitation de systèmes automatisés analogues aux niveau national et sous-régional, tel le nouveau Système de transit informatisé (NSTI), en vue de définir divers scénarios et solutions possibles, tout en précisant les avantages et les inconvénients des diverses méthodes.

Les conclusions du groupe d'experts devraient être étudiées par le Groupe de travail et/ou le Groupe de contact TIR dans le courant de l'année 2001 (TRANS/WP.30/192, par. 37).

3. HISTORIQUE ET POINTS A ETUDIER PAR LE GROUPE D'EXPERTS

Lors de sa quatre-vingt-quinzième session, le Groupe de travail, en se basant sur les documents de séance No. 1 et 8 (2000), a estimé que pour faire suite à la conclusion des phases I et II de la procédure de révision TIR, l'étape suivante logique serait de pourvoir le régime TIR d'une base

juridique et administrative qui permettrait l'usage de la technologie moderne d'information, de gestion et de contrôle basée sur des procédés électroniques hautement automatisés et sécurisés.

Le Groupe de travail a reconnu que l'informatisation de la procédure TIR était inévitable :

- (a) à la lumière des progrès extrêmement rapides de la technologie, avec pour base Internet et la technologie des cartes à puce, particulièrement dans le domaine du transport international et du commerce,
- (b) le besoin toujours croissant d'une efficacité plus grande des procédures de transit douanier, et
- (c) la lutte contre les activités frauduleuses qui doit être conduite avec les moyens les mieux appropriés et les plus efficaces.

Pour cette raison, la stratégie, les structures et les plates-formes à utiliser pendant le processus d'informatisation du régime TIR devaient être identifiées et déterminées à un stade précoce, en étroite consultation avec toutes les autorités douanières nationales et l'industrie du transport avec pour objectif de procurer aux uns et aux autres une stabilité à long terme des procédures administratives et du cadre juridique sous-jacent.

Le Groupe de travail a estimé qu'il fallait, lors de ce processus, prendre en considération l'existence d'une grande diversité de procédures douanières, de pratiques administratives et de prescriptions juridiques nationales dans les Parties contractantes à la Convention. L'informatisation de la procédure TIR, fondée sur le régime TIR tel que modifié lors des Phases I et II du processus de révision, devrait donc être centré sur la possibilité de relier les procédures nationales de transit douanier au moyen d'un fichier de données normalisé, électronique et/ou sur support papier contenant tous les renseignements du carnet TIR. Le fichier électronique nouvellement à créer devrait être compatible avec la plupart, voire l'ensemble, des solutions techniques possibles d'EDI appliquées ou appelées à l'être dans les Parties contractantes à la Convention.

Le lien entre les procédures douanières nationales et le transfert des fichiers de données devrait être possible via :

- (a) les systèmes internationaux d'EDI, comme tel est le cas actuellement dans le cadre du Nouveau système de transit informatisé (NSTI),

- (b) des cartes à puce qui pourraient être remplies et portées par le transporteur aussi bien qu'être remplies, lues et validées par les autorités douanières, ou
- (c) les carnets TIR actuels, sur support papier, éventuellement complétés par des systèmes de code barres et d'identification du titulaire du carnet TIR.

Quel que soit le système qui serait retenu, le Groupe de travail a été d'avis que la méthode suivie pour informatiser le régime TIR devait être audacieuse et prospective et permettre d'accepter toutes les solutions technologiques possibles susceptibles d'être appliquées dans les années à venir. (TRANS/WP.30/190, par. 25-29).

A la suite de ces discussions du Groupe de travail, il est proposé que la première session du groupe spécial d'experts se concentre sur les technologies disponibles et les expériences déjà acquises par les autorités douanières et les organisations internationales dans le domaine de l'informatisation des procédures douanières, en particulier des procédures de transit. L'objectif de cette première session du groupe d'experts est donc d'informer les autorités douanières sur les différentes méthodes et procédures dans ce domaine. Pour atteindre cet objectif, cette session se tient juste avant la session de printemps du Groupe de travail pour permettre la participation d'un grand nombre d'autorités gouvernementales.

4. APPROCHES TECHNOLOGIQUES ET SOLUTIONS

Conformément aux réflexions du Groupe de travail, le secrétariat a invité les représentants de quelques groupes EDI ainsi que d'organisations internationales à présenter brièvement des technologies existantes qui pourraient aider les autorités douanières à atteindre les objectifs de la Phase III du processus de révision TIR dans ce domaine, par exemple l'introduction de procédures automatisées de gestion et de contrôle compatibles avec la saisie de données actuelle et future utilisée par les autorités douanières et le commerce et le transport international. Le document de séance No. 5 (2001) contient une courte présentation transmise par FIATA.

(a) **Documents électroniques basés sur les systèmes code-barres**
Exemple : "smart document"

Des représentants de TATIS Ltd. présenteront au groupe d'experts ce que l'on appelle la technologie "Smart Document" et son application possible dans le cadre du système TIR (Document de séance No. 3 (2001)).

TATIS Ltd. a mis au point cette technologie "Smart Document" comme moyen de transition entre le système support-papier tel que le système TIR et le monde digital d'échanges de données électronique par l'introduction de l'usage d'une technologie code-barres bi-dimensionnelle. Avec l'usage de cette technologie, une version électronique du carnet TIR pourrait être produite s'ajoutant au carnet papier déjà existant, ce qui permettrait au système TIR traditionnel de continuer à fonctionner jusqu'à sa totale informatisation.

(b) Carte à puce

Des représentants du projet 3T présenteront au groupe d'experts leur proposition d'introduire une technologie moderne dans le système TIR (Document de séance No. 4 (2001)). Le projet 3T (Transnational Telematics Transactions) envisage le remplacement du carnet TIR sur support papier par une carte à puce à micro circuit créant une chaîne continue d'informations entre expéditeur et destinataire et reliant ainsi le commerce aux Douanes.

(c) L'approche NSTI

Des représentants de la Commission européenne présenteront le Nouveau système de transit informatisé (NSTI) que l'on met en place actuellement dans les 22 Parties contractantes de la Convention de transit commun (Communauté européenne, République tchèque, Hongrie, Islande, Norvège, Pologne, Slovaquie, Suisse) (Document de séance No. 6 (2001)).

Basé sur l'utilisation de systèmes informatiques et de traitement électronique des données avancés, le NSTI constituera un outil important pour la gestion et le contrôle à la fois du transit interne et externe de la Communauté et du transit commun, remplaçant ainsi le système actuel à support papier utilisant le Document administratif unique (DAU), existant soit comme "document T1", soit comme "document T2". On pense que le NSTI reliera éventuellement environ 3000 bureaux de Douanes et sera tout à fait opérationnel en 2004.

(d) SYDONIA (Système douanier automatisé)

Le groupe d'experts sera informé des dernières avancées du SYDONIA, le Système douanier automatisé mis en place par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) (Document de séance No. 8 (2001)).

Le SYDONIA est un système de gestion douanière informatisé couvrant la plupart des procédures de commerce international. Le système s'occupe des manifestes et des déclarations douanières, des procédures comptables aussi bien que des procédures de transit et de suspension. A l'heure actuelle, le SYDONIA couvre les procédures douanières de plus de 80 pays à travers le monde.

La version la plus récente du programme, SYDONIA ++, contient un module pour le traitement de toutes les procédures douanières importantes, permettant entre autres le contrôle de mouvements sous couvert d'un carnet TIR.

5. L'APPROCHE SAFETIR IRU ET SES PERSPECTIVES

L'IRU informera le groupe d'experts sur le système SAFETIR qui se base sur la Recommandation adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR le 20 octobre 1995 et sur ses perspectives futures possibles couvrant la distribution des carnets TIR, leur distribution par les associations nationales, le déroulement du transport TIR, de son début jusqu'à sa fin, ainsi que le retour du carnet TIR à l'association nationale et sa restitution à l'IRU pour archivage (Document de séance No. 7 (2001)).

6. ACTIVITES DE SUIVI PAR LE GROUPE D'EXPERTS, LE TIRExB ET LE WP.30

Conformément aux décisions prises par le Groupe de travail lors de sa quatre-vingt-seizième session (TRANS/WP.30/192, par. 37), le groupe d'experts, tenant compte des considérations de sa session en cours, peut envisager d'examiner des démarches concrètes à entreprendre, lors de sessions ultérieures, par la Commission de contrôle TIR (TIRExB) ou le Groupe de travail de façon à faire progresser l'application des nouvelles technologies dans les opérations TIR dans le cadre de la Phase III du processus de révision TIR.

Après la session du groupe d'experts, le secrétariat préparera un court rapport pour transmission au Groupe de travail.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference

Date _____

1st session of the Ad Hoc Expert Group on the Computerization of the TIR Procedure

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

MR.
Mrs.
Ms.

Family Name

First Name

Participation Category

Head of Delegation
Delegation Member
Observer Country
...

Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ?

Observer Organization
NGO (ECOSOC Accred.)
Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

19 February 2001 only

Until

Document Language Preference English French Other _____

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse Yes No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card
Participant Signature
Spouse Signature
Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.
Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.
Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Security Use Only
Card N°. Issued
Initials, UN Official

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop

**ENTRY/EXIT
CARS AND
PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR
15**

**VILLA
LE BOCAGE**

**DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII**

**Villa
Les Feuillantines**

**DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO XII**

**DOOR 1
SAFI**

**Security ID
Section Entry**

LA PELOUSE

**DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R**

**NAVILL
E
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3**

**DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY**

**Entry for
authorized
persons only
on foot**

